

COMPTE RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, à 19 heures 05, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Torcieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Estelle BARBARIN (Maire-présidente) :

Présents : Mme Estelle BARBARIN (Maire-Présidente), Mme FERRIER Frédérique (Vice-Présidente), Mme BOUQUET Aurélie, Mme GALLET Chantal, Mme MELOTTO Monique, Mme MEYGRET Marie-Françoise, Mme GRAND Mariane
Absentes excusées : Mme EXPOSITO Valérie, Mme FEAUD Marie-Valérie, Mme LONGERE Milène
Absente : Mme PACCALLET Emilie

Secrétaire de séance : Mme GRAND Mariane

Délibérations :

Compte Administratif Budget CCAS 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme Frédérique FERRIER, vice-Présidente du CCAS, délibérant sur le compte administratif du budget CCAS de l'exercice 2023 dressé par Mme BARBARIN Estelle, Maire-Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
	4 006.19	3 451.83
Résultat de L'année	-554.36	
Résultat 2022		6 458.17
Résultat final 2023		5 903.81

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2023

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice budgétaire 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Au vu du Compte administratif 2023 approuvé par le Conseil d'administration lors de la présente séance ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **note** que le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2023, dressé par le Receveur municipal qui a affirmé que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont celles qui ont été faites pendant l'année 2023, a été préalablement visé et certifié par le Comptable supérieur qui l'a déclaré exact en ses résultats.

- **déclare** que le compte de gestion 2023 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du CCAS et qu'il n'appelle aucune réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Madame Frédérique FERRIER, Vice-Présidente du CCAS de Torcieu, expose aux membres du conseil d'Administration, qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2023 concernant le budget CCAS :

- Section de fonctionnement excédent : **5 903.81 €**

Après avoir délibéré, voté et arrêté, les résultats définitifs du compte administratif 2023, le conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix exprimées :

- De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : **5 903.81 €**

Budget Primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil d'Administration le projet de budget primitif concernant le budget CCAS pour l'exercice 2024 dont l'équilibre s'établit comme suit en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 10 000.00 €

011	Charges à caractère général	3 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	6 500.00 €
Total DEPENSES		10 000.00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonct.	5 903.81 €
74	Dotations et participations	4 096.19 €
Total RECETTES		10 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix exprimées :

- considérant le projet de budget primitif du budget CCAS pour l'exercice 2024 ;
- considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés précédemment lors de la séance du conseil d'Administration ce jour ;
- adopte dans son ensemble le budget primitif CCAS 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
Section de fonctionnement : 10 000.00 €.

Divers :

- Madame MELOTTO Monique fait un compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté auprès du Centre Départemental de Solidarité à Ambérieu-en-Bugey. Elle informe le CCAS que le département de l'Ain propose toute une gamme d'aides que ce soit au niveau du handicap, de la petite enfance, de l'adoption, de l'aide aux personnes âgées, de gestion budgétaire personnel, de logement, de soutien aux parents, etc lors de permanences dans les différents centres départementaux de solidarité.
Un numéro gratuit d'appel doit être largement diffusé auprès des administrés, il s'agit du 30 01.
- Madame la Présidente rappelle la procédure de demande d'aide : dépôt d'une demande avec des pièces justificatives cohérentes puis étude du cas lors d'une réunion de CCAS et enfin une réponse réfléchie sera donnée au demandeur. Madame la Présidente explique également que la réponse ne sera pas systématiquement positive.
- *Repas des anciens* : la date sera décidée lors d'une réunion ultérieure.

La séance est clôturée par Mme la Présidente à 19h30.

Mme Estelle BARBARIN, Présidente du CCAS

